

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2024
VILLE DE LIVRY-GARGAN



Sommaire

Édito > **p. 3**

Introduction > **p. 4**

Axe 1 : une ville nature au développement et à l'urbanisme responsables > **p. 5**

Axe 2 : Une ville résiliente face au changement climatique > **p. 10**

Axe 3 : Une ville attractive accueillant les nouvelles mobilités > **p. 13**

Axe 4 : Une ville solidaire > **p. 15**

Axe 5 : Une ville écoresponsable > **p. 19**

Axe 6 : Une ville exemplaire > **p. 20**

Conclusion > **p. 25**





Il nous suffira de regarder les phénomènes climatiques récents, et plus largement de suivre les actualités tout au long de l'année pour constater que le changement climatique entraîne des conséquences multiples, et quelquefois dramatiques sur nos vies, qu'elles soient matérielles ou pire, humaines.

En tant que collectivité, notre échelle peut sembler faible par rapport aux enjeux mondiaux. Mais nous sommes convaincus que les communes, quelles que soient leur taille, doivent s'investir pour que nos villes soient plus écologiques, plus adaptées et que la nature revienne au cœur de nos vies. Somme toute, il s'agit de penser une ville plus apaisée, où l'être humain se place aux côtés de la nature et non plus contre elle. La ville du futur se conçoit désormais en développement raisonné et respectueux de l'environnement, avec des projets écologiques qui intègrent toujours plus de végétal. Parmi les objectifs retenus : limiter le congestionnement et la chaleur en ville, au moment où les températures vont être de plus en plus difficiles à supporter et privilégier le bien-vivre.

Livry-Gargan est engagée depuis déjà plusieurs années dans cette dynamique, avec une politique volontariste autour des mobilités douces, tout en accentuant la demande de transports en commun fiables et efficaces ; en (re)végétalisant l'espace public, avec des campagnes de plantations d'arbres et d'aménagements végétalisés ; en déployant des énergies dites « vertes », pour moins et mieux consommer. C'est le cas avec la Géothermie, projet d'envergure mené avec la ville de Clichy-sous-Bois, qui lui-même fournira l'énergie via un nouveau réseau de chaleur qui délivrera une énergie propre et à plus faible coût pour plus d'un millier de Livryens.

Et pour tout cela nous ne travaillons pas seuls, la ville s'entoure de partenaires locaux, publics, privés et associatifs, pour engager avec elle sa transition écologique.

Ce rapport 2024 montre les réalisations et les efforts continus de la commune sur l'ensemble des projets mis en œuvre, petits ou grands, tous contribuant à notre ambition. Il présente aussi les perspectives 2025 et futures avec Livry-Gargan comme une ville résiliente et solidaire.

Nous sommes donc déterminés à faire de notre ville une ville plus belle et plus respirable. C'est évidemment un enjeu écologique, mais aussi un enjeu pour le bien-être des Livryens, qu'il soit physique puisqu'une ville moins polluée et plus verte permet d'être en meilleure santé ; mais aussi mental, puisqu'une ville apaisée est forcément une ville où on se sent mieux et où l'on vit mieux.

Nous savons pouvoir compter sur le soutien des habitants et des services municipaux pour que ces projets puissent être menés à leur terme.

Henri Carratala

Adjoint au maire chargé
du développement durable
et de la propreté

Pierre-Yves Martin

Maire de Livry-Gargan

Introduction

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue comme une priorité mondiale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre a pour objectif de limiter l'élévation de la température et d'éviter les catastrophes de grande ampleur, comme la montée du niveau des océans, les inondations et les périodes de fortes chaleurs. L'accord international sur le climat, acté lors de la COP21, a fixé comme objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C.

Selon le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il existe de nombreuses solutions réalisables et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. Le GIEC propose d'adopter un « développement résilient aux changements climatiques » qui permettront d'obtenir des avantages plus larges.

Face à ces constats, la Ville de Livry-Gargan poursuit ses efforts pour développer des politiques pour lutter contre le changement climatique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale. Pour y parvenir, la collectivité accentue ses politiques publiques autour des mobilités douces et alternatives à la voiture, la végétalisation de l'espace public, le déploiement des énergies renouvelables et mobilise largement les acteurs locaux afin qu'ils engagent des actions à ses côtés.

⇒ Le rapport de développement durable 2024 illustre ainsi les actions portées dans ce domaine.

Issu de la loi Grenelle 2 de l'environnement du 12 juillet 2010, le rapport développement durable dresse un tableau de la situation en matière d'actions environnementales. Véritable outil de pilotage, il dégage les perspectives et les orientations pour les années à venir. Il impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de déve-

loppement durable. Les actions doivent contribuer à atteindre les 17 objectifs de développement durable, inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

La Ville de Livry-Gargan a fait le choix de réaliser ce rapport dans le cadre de son Agenda 2030. Ce dernier fait état d'une part du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part du bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire

Ce rapport présente les actions menées sur le territoire et en interne qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

- 1. Lutter contre le changement climatique**
- 2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources**
- 3. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains**
- 4. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
- 5. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Bien que non exhaustif, ce rapport annuel met en lumière les actions engagées par la Ville en 2024 en matière de transition énergétique et écologique. Sa lecture permet de mesurer les progrès réalisés concernant les projets d'aménagements et d'informer sur les initiatives récentes comme la mise en place de l'écopâturage, les projets d'aménagements réalisés ou encore la collecte et le recyclage des mégots.



I. UNE VILLE NATURE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'URBANISME RESPONSABLES



La Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030 prévoit de : protéger, restaurer les écosystèmes, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et de sensibiliser, former et mobiliser la société sur les enjeux environnementaux. La biodiversité en milieu urbain offre de multiples avantages. Elle améliore le cadre de vie, la santé et le bien-être des habitants. Livry-Gargan accorde une place prépondérante aux espaces verts et se démarque par le fleurissement de son espace public. De nombreuses actions sont ainsi entreprises pour améliorer le bien-être des Livryens tout en agissant sur la qualité de leur environnement et la promotion de la biodiversité.

Objectif : renforcer la nature en ville

La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années d'adopter une gestion durable et responsable du patrimoine arboré et fleuri.

■ Végétaliser et conserver le patrimoine végétal du territoire

Le service des Espaces Verts mène en continuité et en roulement sur l'ensemble de la ville des diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré communal. Ce diagnostic repose sur l'observation et l'analyse des défaillances physiologiques de l'arbre en examinant les racines, le tronc et le feuillage. L'analyse des anomalies de développement et de croissance d'un arbre permet d'évaluer son état de santé. Un compte rendu documenté est alors produit et assorti de préconisations. Les recommandations peuvent inclure la nécessité, pour certains arbres, de réaliser des travaux ou un diagnostic plus approfondi.

Sites diagnostiqués en 2024 : le parc Bérégovoy, le boulevard Maurice Berteaux, le square Vendôme, la crèche Jean Moulin, le boulevard de la République, le parc de la Mairie, le parc des sports Alfred Marcel Vincent, le square Herpin, le Castel Guy Molet, le parc Vincent Auriol

Budget : 15 000€

Bureau d'étude : IETI

Perspectives : en 2025, 87 arbres seront plantés au parc des Friches, à la résidence Jean Lebas ainsi qu'au parc Georges Pompidou dans le cadre des mesures de compensation avec Île-de-France-Mobilités.

■ Réaliser un Atlas Communal de la Biodiversité

Pour mieux connaître la biodiversité présente sur son territoire, la Ville a réalisé un inventaire de la faune et de la flore en 2023. En 2024, les résultats ainsi qu'un plan d'actions afin d'assurer une meilleure préservation des espèces recensées, ont été présentés à l'occasion d'une réunion publique.

340 espèces végétales ont été identifiées dont 4 espèces à protéger : l'alisier de Fontainebleau, la prêle d'hiver, la renoncule à petites fleurs et le sison aromatique. Concernant la faune, les espèces suivantes ont été observées : écureuils roux, hérissons, grenouilles et couleuvres. L'atlas de la biodiversité a aussi permis de faire ressortir la présence de 13 espèces de chauves-souris, dont le Murin de Daubenton.

Ce programme représente également l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité. Des animations ont été réalisées avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux à destination des accueils de loisirs ainsi que du grand public.

Afin que cette collecte d'informations soit la plus exhaustive possible, les Livryens ont été invités à prendre part à cette démarche. Des formations aux sciences participatives à destination des animateurs ont été organisées.

Les objectifs :

- ➡ Enrichir les connaissances sur la faune et la flore du territoire
- ➡ Localiser la répartition de certaines espèces communes indicatrices pour la biodiversité
- ➡ Orienter la végétalisation du territoire ainsi que protéger et restaurer les écosystèmes
- ➡ Déployer des continuités naturelles sur le territoire pour assurer un réseau de déplacements et d'échanges propices au cycle de vie des espèces animales et végétales
- ➡ Sensibiliser à la préservation de la biodiversité et aux enjeux environnementaux



Actions 2024 : présentation des résultats de l'inventaire, réalisation d'un plan d'actions, réunion publique, article dans le magazine de la ville

Perspectives 2025 : installation de panneaux pédagogiques dans les espaces verts et exposition photos

Budget : étude - 31 600 €, subvention : 23 000 € par l'Office Français de la Biodiversité

Objectif : favoriser la biodiversité sur le territoire

Mettre en place des actions de sensibilisation et communiquer



La sensibilisation des publics, jeunes en particulier, est un levier important de la préservation de la nature : il est nécessaire de faire connaître pour faire aimer et respecter. Fort du succès des animations précédentes sur la biodiversité, un programme pédagogique a été construit en partenariat avec l'association la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour une durée de trois ans à destination des accueils de loisirs et du grand public. Ces ateliers ont pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître et de préserver le patrimoine naturel de la commune et d'autre part de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable. Plusieurs actions ont été menées en ce sens en 2024 :

- Distribution de nichoirs par la ville à la fête du printemps ;
- Animation par la LPO au parc des Friches et au parc de la Poudrerie : reconnaissance des oiseaux ;
- Animation par l'association la Mare Barois au parc Lefèvre durant la fête du printemps ;
- Un magazine de la ville dédié à la stratégie environnementale de la Commune.

Programme pédagogique avec la LPO sur trois ans :

2023 : 2 classes + 2 animations grand public

2024 : 3 classes + 2 animations grand public

2025 : 3 classes + 2 animations grand public

Budget associé au programme d'animations de la LPO :

13 180 €, financement à hauteur de 50% par la région Île-de-France

L'expérimentation de la gestion des espaces verts grâce à l'écopâturage

La renouée du Japon est une espèce exotique et invasive présente sur le territoire. Elle se développe dans certains espaces verts de la Commune. Une gestion spécifique est déjà réalisée par le service des Espaces Verts de la Commune permettant de contenir son étendue. Afin de lutter plus efficacement contre son extension, la Ville souhaite expérimenter la mise en place de l'écopâturage permettant une meilleure gestion de cette espèce mais aussi de favoriser la biodiversité et ainsi diminuer l'impact sur l'environnement de la gestion des espaces verts.

Le parc Georges Pompidou a été identifié pour expérimenter cette pratique. En effet, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a salué la gestion du parc en faveur de l'accueil d'une faune et d'une flore notables d'un point de vue écologique. Il a noté également son aspect sauvage qui rend cet endroit très intéressant pour l'accueil d'une biodiversité en ville. La Ville utilise, sur les recommandations du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, une palette végétale favorable à la biodiversité. Cinq moutons ont été installés au parc Georges Pompidou afin de participer à l'entretien du parc de manière écologique. Ces ovins, de la race solognote, sont rustiques et parfaitement adaptés. Le cheptel sera déplacé au parc des Friches durant l'été pour l'éradication de la renouée du Japon, dont ils sont friands.

Cette première expérimentation permettra à la Commune d'initier une démarche environnementale plus ambitieuse que la gestion différenciée déjà en place sur le territoire. Les surfaces entretenues pourront être étendues si cette expérimentation s'avère efficace et pérenne dans le temps. Une comparaison pourra être réalisée dans le cadre de l'atlas de la biodiversité pour évaluer l'incidence de la gestion en écopâturage sur la biodiversité.

Les brebis ont été parrainées et baptisées par les enfants des centres de loisirs.

2024 : installation des 5 moutons, aménagement de la bergerie

Budget : 29 000€

Partenaire : la région Île-de-France, subvention à hauteur de 50%



Pérenniser et valoriser le Label 4 Fleurs Villes Villages Fleuris



La Ville attache une grande importance au fleurissement urbain et à l'évolution de ses pratiques horticoles dans le respect de la préservation de l'environnement. En témoigne la labellisation « Quatre fleurs » décernée à la Ville par le Comité national des villes et villages fleuris. Cette stratégie de végétalisation se concrétise par le déploiement de nombreux projets comme la végétalisation des cours d'école et de l'espace public. La surface totale des massifs fleuris sur la Commune s'élève à 2 123 m².

Formaliser les pratiques de gestion différenciée

Dans les zones gérées en prairie naturelle, un fauchage centrifuge et tardif est mis en œuvre avec exportation de la matière organique. Cette fauche est réalisée entre 10 et 20 cm de hauteur pour favoriser la durabilité des zones herbacées en permettant le développement de leur système racinaire. L'exportation de la matière organique permet de favoriser les plantes annuelles et rares.

Perspectives 2025 : étendre les pratiques de gestion différenciée à tous les parcs, travailler la palette végétale pour l'adapter à la biodiversité locale, communiquer avec des panneaux dans les parcs sur la gestion différenciée, sensibiliser les équipes en interne sur l'intérêt de cette pratique

Valoriser les feuilles mortes et les branches coupées

Depuis 2024, la Ville valorise les feuilles mortes récoltées dans les parcs pour recréer des petites quantités de terreau ou les laisser au pied des arbres pour créer de l'humus.

Perspectives 2025 : il est prévu, en partenariat avec GPGE de broyer les branches récupérées suite à l'élagage des arbres ou la tailles des haies pour créer du « Bois Raméal Fragmenté » (BRF) qui sera réemployé dans les massifs d'arbustes. 30 m³ de branchage ont déjà été stockés à cet effet par le service des Espaces Verts.

Grand Paris Grand Est offre une deuxième vie aux sapins de Noël en les collectant sur l'ensemble de la Ville. Ces derniers sont ensuite broyés et recyclés en compost.

Favoriser les insectes, la petite faune et la nidification des oiseaux

La Commune assure le suivi, l'inventaire et le complément des nichoirs installés sur les parcs du territoire. Le contrôle des nichoirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

Pour favoriser l'accueil des insectes pollinisateurs, un hôtel à insecte a été installé sur le site du lac de Sévigné. Des hibernaculums (refuges) ainsi que des abris pour la petite faune sont présents sur deux sites : le parc Bellevue et le parc Georges Pompidou

Nombre de nichoirs oiseaux installés sur le territoire : environ une quarantaine de nichoirs sur la ville

Perspectives 2025 : déployer des nichoirs dans les cours d'école

Concours des maisons et balcons fleuris

La Ville organise annuellement un concours gratuit des maisons et balcons fleuris ouvert à tous les habitants de la commune. Ce concours consiste à récompenser les Livryens qui, en fleurissant les façades et ornant les jardins de leur habitation, participent à l'embellissement paysager de la ville. Ils contribuent de ce fait à la préservation de notre cadre de vie et à la préservation du label « quatre fleurs » du Concours des Villes et Villages Fleuris.

Les candidats sont classés en tenant compte des critères suivants :

- Diversité des essences
- Imagination et originalité de la réalisation,
- Esthétique et harmonie de l'ensemble,
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- Respect de la biodiversité
- Prise en compte du développement durable.

Le jury établit le palmarès à la suite de la visite, en se basant sur une grille d'évaluation prenant en compte la Charte municipale « Ville Fleurie – Ville Propre ».



Production florale : les serres Voltaire



Les serres municipales, appelées « serres Voltaire », d'une surface de 960m², produisent en régie près de 130 000 plantes par an. En 2022, 160m² de tunnels supplémentaires ont été ajoutés afin d'augmenter la surface de production. Les températures sont régulées électroniquement pour éviter les déperditions de chaleur et d'énergie et permettre une gestion en fonction des besoins. Des économies de chauffage sont réalisées grâce à l'écran thermique et à une double paroi gonflable. Les essences cultivées tendent vers des cultivars moins sensibles à la sécheresse afin de construire des massifs nécessitant moins d'arrosages. Dans la continuité de cette démarche, le service des Espaces Verts a recours à des traitements naturels, comme des larves de coccinelles, contre les pucerons.

Économiser l'eau pour la gestion des espaces verts

Les récents événements climatiques nous amènent à repenser la place de l'eau sur le territoire et son usage. La Ville a ainsi mis en place des actions pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés. La démarche est associée au choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.



• Éviter la consommation en eau pour l'arrosage :

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol. Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage.

• Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage :

L'arrosage est raisonné et effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce aux programmeurs ajustables par Bluetooth par chaque chef de secteur.

• Compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles :

Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ces aménagements prennent en compte la topographie et le

sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin versant (exemple lac de Sévigné).

Lutte contre les espèces invasives

Les espèces invasives sont des plantes qui ont comme caractéristique de se développer aux dépens de la flore locale. La Commune met en place des actions (voir chapitre L'expérimentation de la gestion des espaces verts grâce à l'écopâturage - Cf. page 6), pour contrôler l'expansion de la renouée du japon présente sur le parc des Friches ou encore le lac de Sévigné pour éviter qu'elle se développe. À ces actions s'ajoute une fauche par an.

Objectif : valoriser et investir les espaces naturels de proximité

La requalification du site du Lac de Sévigné

En 2024, la forêt-jardin a été inaugurée par le Maire et les élèves de l'école primaire Benoît-Malon. Cet espace d'un peu plus de 300 m² densément planté deviendra un écosystème autonome et à ce titre revêt une dimension expérimentale. L'ambition d'un tel projet est également d'accueillir une biodiversité nouvelle dans un écrin protégé. Pour ce faire, trois strates végétales ont été plantées : arborée, arbustive et herbacées, toutes vivaces et vigoureuses dans une grande diversité d'espèces et de variétés nécessaire pour stabiliser un équilibre.

Les végétaux sont issus de pépinières les plus proches possibles et des végétaux adaptés au contexte climatique changeant. Les matériaux utilisés sont tous issus de bois français et contrôlés. L'apport de « Bois Raméal Fragmenté » appelé aussi BRF* facilite l'entretien de désherbage et réduit intensément les besoins en irrigation. La forêt jardin a été financée en partie par le département de Seine-Saint-Denis.

* le BRF est un mélange non composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois



Zone refuge LPO

La Ville a souhaité s'engager dans le programme « Refuges LPO » en créant un espace favorable à la biodiversité sur le site du lac de Sévigné. Il s'agit d'un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité. Le programme est destiné à la protection de la biodiversité, de manière générale (faune, flore, milieu, etc.). Lors de l'inventaire réalisé par la LPO, sur 38 espèces d'oiseaux, 4 répondent à au moins un critère de patrimonialité (qui est défini par leur niveau de rareté et leur statut de conservation).

L'accompagnement comprend :

- Un diagnostic de biodiversité et une analyse des enjeux écologiques (inventaires, état des lieux de la gestion des espaces verts, etc.),
- L'élaboration d'un plan d'actions répondant aux enjeux de gestion écologique des espaces verts, d'aménagements favorables à la biodiversité, etc.,
- La sensibilisation des citoyens (animations pédagogiques, organisation d'événements, communication etc.).

En signant cette convention, pour une durée de cinq ans, pour le site du lac de Sévigné, la Commune s'engage à respecter les principes suivants :

1. Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage ;
2. Renoncer aux produits phytosanitaires chimiques ;
3. Réduire son impact sur l'environnement ;
4. Interdire la chasse sur le site.

Le coût total de l'opération s'élève à 12 634 euros (répartis de 2022 à 2026).

Parcours santé au parc Vincent Auriol

Le parcours sportif santé est un dispositif de plein air composé d'agrès sportif doux à la portée de tous, notamment des Seniors. Le parcours, aménagé au parc Vincent Auriol, permet un renforcement musculaire, aide à la rééducation, ou la remise en forme. Il peut également être utilisé comme aire d'échauffement et d'étirement. Composé de 8 agrès, le parcours situé au parc Vincent Auriol permet de travailler chaque partie du corps. Il est composé de barres parallèles, de bancs à pédales, d'équipements d'étirement du dos et des jambes, d'équipements d'équilibre et/ou de rotation des hanches, etc.

Objectifs :

- ➡ Rendre accessible la pratique sportive à tous ;
- ➡ Favoriser le bien-vieillir ;
- ➡ Accompagner les personnes en situation de fragilité.



II. UNE VILLE RÉSILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Depuis plusieurs années, Livry-Gargan a pour ambition d'être une Ville exemplaire en matière de développement urbain. Il s'agit d'aménager un environnement urbain résilient en intégrant les énergies renouvelables dans les bâtiments ou encore en préservant les écosystèmes et la biodiversité. La Ville promeut des aménagements porteurs de fortes exigences en matière environnementale. Elle s'est par ailleurs dotée, en 2016, d'une charte de la qualité urbaine architecturale et environnementale.

Objectif : diminuer l'impact environnemental de l'habitat

■ Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel en participant au dispositif PREP (Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire)

Dans le cadre de ce dispositif, des permanences sont tenues sur la commune à destination des Livryens depuis 2023, afin de massifier les rénovations énergétiques dans l'habitat privé. Cet accompagnement comprend un bilan énergétique, un accompagnement lors de la demande de prêt auprès des établissements bancaires, des aides financières selon les caractéristiques du ménage et l'accès à un panel d'artisans formés spécifiquement.

Perspectives : nouveau partenariat avec Grand Paris Grand Est pour le renforcement du service

Objectif : adapter le territoire au changement climatique à travers l'aménagement

■ L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Poudrerie-Hochailles

L'opération d'Intérêt Métropolitain Poudrerie-Hochailles a pour objectifs de :

- ➔ Qualifier l'entrée de la Métropole ;
- ➔ Conforter l'arc paysager de Seine-Saint-Denis ;
- ➔ Accompagner les mutations d'un site déjà urbanisé ;
- ➔ Consolider la vocation économique du site et l'articuler aux autres fonctions urbaines ;
- ➔ Résorber la fracture urbaine et les nuisances générées par l'infrastructure routière.

■ Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal d'anticipation environnemental a pour objectif de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de l'ensemble des terrains à l'échelle du territoire. Il s'impose à tous les porteurs de projets (particuliers, entreprises, acteurs institutionnels). Il se substitue aux communes afin de repenser l'urbanisme via une nouvelle réglementation intégrant des règles environnementales aux règles architecturales afin de réduire le réchauffement climatique. L'enjeu principal pour la Commune consiste à préserver le cadre de vie et les cœurs d'ilot végétalisés. Pour y parvenir, de nouvelles règles ont été intégrées au document de planification comme l'obligation d'un retrait de la voie publique pour les nouvelles constructions ou encore le coefficient de pleine terre qui a été augmenté afin de limiter l'imperméabilisation des sols.

■ Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a pour objectifs :

- ➔ Améliorer la qualité du cadre de vie ;
- ➔ Lutter contre les nuisances visuelles ;
- ➔ Favoriser la mise en valeur des paysages et du patrimoine ;
- ➔ Contribuer à la réduction de la consommation d'énergies.

■ La requalification de la cité jardin

La réhabilitation de la cité jardin de la Poudrerie a pour objectifs :

- ➔ L'amélioration des performances énergétiques des logements ;
- ➔ L'amélioration du confort des logements ;
- ➔ La restauration et préservation du caractère architectural et patrimonial du site.
- ➔ L'aménagement des espaces extérieurs

■ Extension du classement du parc de la Poudrerie

Un site classé est un lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection au niveau national, dans l'objectif de conserver ses caractéristiques et de le préserver de toute atteinte grave. À l'occasion des procédures de classe-



ment, les caractéristiques et les valeurs du site, qui justifient de le protéger pour les générations futures, sont définies. Celles-ci se réfèrent à l'intérêt du site, qui doit être caractérisé « du point de vue artistique, historique, scientifique, pittoresque ou légendaire », selon les termes de la loi.

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon les cas, par le ministre référent après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), soit par le préfet de département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

En 2024 le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension du classement du parc forestier de la Poudrerie sur 12 parcelles afin de permettre au site de retrouver une cohérence historique, urbaine paysagère et de gestion. Ce classement permet également de préserver ces terrains et leurs bâtiments historiques d'une urbanisation.

■ Élaboration du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Dans le cadre de la réforme visant à atteindre la « zéro artificialisation nette » (ZAN), en 2050, l'élaboration d'un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière, déclinés au niveau local, permet d'appréhender les enjeux de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers sur la commune. L'enjeu de ce rapport permet de renforcer le rôle des élus locaux, d'alimenter les bilans des documents de planification et de diffuser les données.

■ La création d'îlots de fraîcheur

Dans le cadre de l'analyse du plan local d'urbanisme intercommunal, destiné à repenser l'urbanisme pour limiter le réchauffement climatique. La mission îlot de chaleur (ICU) vient souligner l'impact environnemental, sanitaire et économique de ce risque indissociable du milieu urbain. Elle permet d'appréhender les futures orientations de projets urbains sur la commune. L'étude des îlots de fraîcheur



souligne l'importance de la stratégie de végétalisation en ville et les moyens possibles pour valoriser cet objectif environnemental d'ici 2030-2050. Ces espaces identifiés comme îlot de chaleur doivent donc être travaillés en priorité pour permettre de réguler la température, améliorer la gestion de l'eau et ainsi le cadre de vie des livryens.

Cette année, de nouveaux îlots de fraîcheurs enrichissent la ville :

- *Le square Bayard*
- *L'espace vert situé avenue Montgolfier*
- *La cours oasis de l'école Bayard*

■ Réalisation d'un guide du jardin fraîcheur

Le maintien des continuités écologiques linéaires ou en pas japonais grâce aux cœurs d'îlots permet une première approche sur la nécessité de conserver son jardin en pleine terre et de valoriser son traitement paysager. La mission îlot de chaleur et de fraîcheur vient souligner davantage l'importance de ces espaces naturels avec pour objectif des sites de rafraîchissement ciblés indispensables. Un support de communication a donc été réalisé afin de sensibiliser les habitants au réchauffement climatique.

Par ailleurs la Ville a mis en place une aide financière auprès des propriétaires de maison individuelle pour la plantation d'arbre. Cette aide est plafonnée à 200 euros par foyer.

■ Un îlot de fraîcheur avenue Montgolfier

La parcelle située au 53, avenue Montgolfier est en cours d'aménagement pour devenir un îlot de fraîcheur ouvert aux Livryens. D'une surface de 400m², sa configuration a été travaillée par le conseil de quartier Gargan pour permettre d'offrir un nouvel espace végétalisé dans ce quartier fortement minéralisé. Des bancs, un composteur partagé et une boîte à livres vont y être installés.

■ L'aménagement du square Bayard en îlot de fraîcheur

Le square Bayard a fait l'objet de travaux de renaturation en 2024.



Le projet a consisté en :

- ➔ La conservation du patrimoine arboré ;
- ➔ 55 arbres plantés ;
- ➔ 1050m² désimperméabilisés ;
- ➔ La plantation de 200 végétaux et de 600 arbustes ;
- ➔ La récupération des eaux de pluie du terrain de sport attendant redirigées pour alimenter les massifs plantés ;
- ➔ Désimperméabiliser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- ➔ Favoriser l'installation de la biodiversité ;
- ➔ Lutter contre les effets d'îlots de chaleur ;
- ➔ Renforcer la trame verte territoriale ;
- ➔ Une nouvelle aire de jeux.

■ Une cour oasis à l'école Bayard

La Ville ambitionne de végétaliser les cours d'école. Les enjeux sont multiples. La végétalisation des cours permet de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, de protéger la biodiversité en proposant une palette végétale adaptée, de rafraîchir les cours et de sensibiliser les enfants à la biodiversité et à la préservation de l'eau. La cour de l'école Bayard est transformée en îlot de fraîcheur et de biodiversité. Cette première réalisation constitue un prélude à d'autres aménagements dans certains établissements scolaires. Ce projet a permis d'associer les élèves, équipe éducative, parents d'élèves et conseillers du quartier Danton.

En 2025, sera réalisée une cour oasis à l'école Vauban



III. UNE VILLE ATTRACTIVE ACCUEILLANT LES NOUVELLES MOBILITÉS



Les modes de déplacements durables se renforcent sur le territoire. La Ville poursuit ses aménagements cyclables dans le cadre du plan vélo afin de favoriser l'intermodalité avec notamment l'arrivée de la ligne 16 du Grand Paris Express en gare de Sevrans-Livry.

Objectif : organiser et planifier les mobilités sur le territoire

■ Aménagement du parking Chanzy

Pour faciliter le stationnement et l'accessibilité aux commerces dans le secteur Chanzy, un nouveau parking est aménagé à l'angle des avenues Camille-Desmoulins et Aristide-Briand (ex- RN3). Ce parking comptera une cinquantaine de places, dont trois accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et un abri pour vélos comprenant au moins dix arceaux. Le sol du parking sera perméable à 70% de sa surface et végétalisé avec plusieurs arbres et des plantations. Un jardin central jouera le rôle de bassin de rétention de l'eau de pluie et les places de stationnement seront recouvertes de dalles alvéolées, permettant ainsi son infiltration. Enfin, 7 candélabres dotés d'ampoules LED seront installés. Les arbres d'alignements existants en façade seront préservés.

■ Plan de stationnement



La Ville a étendu depuis 2024 le dispositif des zones bleues et des zones d'interdiction de stationnement aux véhicules hors gabarits. Cette seconde phase va permettre de poursuivre le travail commencé en septembre, destiné à fluidifier le stationnement sur la Commune en améliorant la rotation des véhicules. C'est aussi un moyen de faciliter l'accès aux commerces.

Depuis 2024, la Ville octroie une aide financière aux habitants souhaitant faire automatiser leur portail. Cette aide concerne l'achat et la pose de système d'automatisation de portail pouvant aller jusqu'à 400 euros par adresse et par foyer fiscal. Le dispositif est prolongé en 2025. Au total, 29 dossiers ont été éligibles au dispositif en 2024.

Objectif : encourager les mobilités décarbonées

■ Favoriser l'utilisation des navettes communales

Une navette électrique circule sur la ville avec un parcours dédoublé dans les deux sens de circulation. La navette est gratuite et circule du lundi au vendredi, elle dessert les principaux bâtiments et services de la ville, les zones commerciales et le tramway. D'une capacité de 22 passagers chacun, ces deux véhicules fonctionnels sont climatisés et équipés d'une rampe pour le transport des personnes à mobilité réduite. La convention de délégation de compétences avec Ile-de-France Mobilités a été prolongée cette année jusqu'au 31 janvier 2026.

■ Inciter l'usage de la voiture électrique : poursuivre le déploiement des bornes de recharge électriques

Selon la Fédération européenne pour le transport et l'environnement, un véhicule électrique émet 77% d'émissions de CO2 en moins qu'une voiture essence en France, de la production jusqu'à sa fin de vie. Afin d'améliorer la qualité de l'air et de poursuivre sa démarche de transition énergétique, Livry-Gargan propose aux livryens des solutions de mobilité moins polluantes. La Ville a ainsi fait le choix de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques sur son territoire afin de favoriser une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, deux opérateurs proposent des bornes de recharge électrique sur la commune : Métropolis et le SIGEIF.

- Place François Mitterrand : 2 places
- 70 boulevard de la République : 2 places
- Résidence Pierre Mendès France : 2 places
- Place de la Libération : 2 places
- 48 boulevard Gutenberg : 2 places
- 37 boulevard Robert-Schuman : 6 places



Objectif : encourager les mobilités actives

■ Planifier le réseau piétonnier : actualisation du Plan d'Accessibilité Voirie

La Ville travaille sur l'élaboration du plan d'accessibilité voirie. Des itinéraires seront définis pour être adaptés aux personnes non voyantes autonomes dans leurs déplacements, par un handicapé moteur en fauteuil, un ergonome, et un ingénieur en travaux publics. Les défauts de la voirie vont être relevés sur les itinéraires prioritaires puis sur l'ensemble de la Commune. Une hiérarchisation des travaux de voirie sera établie ainsi que la mise en place de signalétiques adaptées et d'équipements sonores.

En 2024, le CESEL a abordé les sujets relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux dans le cadre du PAVE (Plan accessibilité voirie et des Espaces Publics).

■ Mettre en œuvre le plan vélo

En 2021 la ville de Livry-Gargan adoptait son Plan vélo avec 35 km de voies cyclables. Complété en avril 2024 par un plan pluriannuel d'investissement (PPI), ce dernier document présentait les engagements budgétaires nécessaires à la réalisation d'un plan vélo ambitieux.

En 2024, la Ville a notamment adhéré au club des villes et territoires cyclables et marchables. Cette communauté a pour objectif de faire reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport du quotidien, développer la pratique du vélo et son accessibilité sur l'ensemble des territoires, promouvoir la marche et le vélo, en complémentarité avec les transports en commun.

■ Plan Local des Mobilités de Grand Paris Grand Est

Une réunion publique a eu lieu en novembre 2024 sur le Plan Local de Mobilité (PLM), en cours d'élaboration par Grand Paris Grand Est. Ce projet vise à améliorer les conditions de transport et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire. Une concertation prenant la forme d'une enquête a donné l'opportunité aux habitants, entreprises, associations et institutions d'exprimer leurs attentes et leurs besoins spécifiques dans ce domaine. Cette réunion a permis d'informer les livryens mais aussi de prendre en compte leur avis sur ce projet structurant pour le territoire.

■ Savoir rouler à vélo

Depuis 2022, la Ville a mis en place dans ses accueils de loisirs élémentaires le dispositif « Savoir Rouler à vélo ». Les jeunes Livryens âgés de 6 à 11 ans y apprennent

les fondamentaux de la conduite à vélo. La formation est assurée par un animateur de la Ville et se répartie en trois étapes :

- ➡ Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo
- ➡ Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- ➡ Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

L'objectif étant de rendre autonomes les enfants dans leurs déplacements pour leur entrée au collège. Un diplôme est remis à chaque enfant participant.

■ Le permis vélo en direction des CE2

Chaque année, les élèves des classes de CE2 de la ville ont la possibilité d'obtenir le permis vélo attestant de leur connaissance des règles de circulation, des panneaux importants et de leur bon comportement à vélo. Pour cela, ils bénéficient de séances de sensibilisation et d'apprentissage, animées par la police municipale. Une partie se déroule sur parcours et l'autre, en classe. Chaque année, près de 600 élèves sont concernés.

■ Prévention risque piéton

Chaque année, les élèves des écoles sont accompagnés par des professionnels (intervenants sécurité routière et police municipale) dans un dispositif éducatif dédié à la prévention du risque piéton. L'opération a pour objectif de former tous les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons en mettant l'accent sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables.

Le Vélo-Club de Livry-Gargan a organisé en 2024 des sorties à vélo gratuites chaque premier samedi du mois durant l'été, pour les adolescents à partir de 15 ans et les adultes. Ces balades permettent aux participants de découvrir, en groupe, des nouveaux parcours, le long de la Dhuis.



IV. UNE VILLE SOLIDAIRE



Le développement de modes de consommation et de production plus durables constitue un enjeu essentiel pour nos sociétés. Avec Grand Paris Grand Est, la Ville porte des actions en faveur d'une gestion vertueuse des déchets comme la collecte et la valorisation des déchets alimentaires. La Ville promeut également une alimentation saine avec l'accroissement de la part de produits bio et labellisés dans les repas proposés aux enfants.

Objectif : favoriser un développement local responsable

■ Un potager participatif à Bellevue

Dans le cadre de ses politiques en faveur de développement durable et de participation citoyenne, la Commune a souhaité développer des projets autour de l'agriculture urbaine. La réappropriation de notre alimentation passe par la réappropriation du système alimentaire dont la production de notre alimentation. La plantation de vergers comme la multiplication des lieux de pratiques agricoles sont autant de leviers de développement de l'agriculture urbaine. Ces projets agricoles ont largement confirmé leur rôle majeur de développement du lien social et de dynamisation des quartiers à travers les activités de jardinage collectif et pédagogiques dont ils sont le support. En outre, ils constituent des réservoirs de biodiversité non négligeables en milieu urbain.

Le projet dans le secteur Bellevue prévoit l'aménagement d'un potager d'une surface de 860m². La surface cultivée s'étendra sur plusieurs années. Les cultures seront réalisées à l'aide de bacs surélevés (dite culture hors sol). Véritable outil de l'agriculture urbaine, le jardin participatif permettra la culture de fruits, de légumes et d'herbes aromatiques.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- ➡ Favoriser les rencontres et les relations entre les livryens ;
- ➡ Transmettre et acquérir des savoirs et compétences de jardinage ;
- ➡ Contribuer au maintien et au développement de la biodiversité urbaine ;
- ➡ Apprendre et expérimenter des techniques de culture sobre en ressources et résilientes ;
- ➡ Sensibiliser le plus grand nombre et plus particulièrement les enfants en proposant des animations et des ateliers.

Pour assurer son bon fonctionnement, la parcelle est mise à disposition de l'association « Livry Garden » qui en assurera la gestion et l'animation pour une durée d'un an renouvelable.

Le projet de potager participatif proposé permettra de diffuser les bonnes pratiques et offrira un lieu où les livryens pourront s'initier et apprendre les techniques de l'agriculture.

■ Animation du jardin potager du parc Lefevre

La Commune a souhaité aménager un potager pédagogique sur le site du parc Lefèvre pour sensibiliser et initier les enfants au maraichage et à la préservation de l'environnement. Véritable outil pédagogique, cet espace permet de découvrir le milieu vivant, de connaître les espèces végétales, les légumes anciens, d'apprendre le cycle de vie, la saisonnalité des plantes etc. Des ateliers sont régulièrement animés sur le site. On y trouve un jardin, qui a pour vocation de sensibiliser les enfants sur les différentes étapes de culture, du semis à la plantation et de l'entretien à la récolte. Les carrés potagers sont équipés d'oyas, d'un poulailler et d'une serre connectée. Celle-ci est équipée en aquaponie (système de production alimentaire durable qui unit la culture de plantes et l'élevage de poisson), de bacs de permaculture et d'un espace protégé. Il est devenu un lieu de partage et de rencontre entre les enfants, l'équipe pédagogique, les agents du service des Espaces Verts et des parents.

■ Alimentation durable dans les cantines

La loi EGalim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ainsi que la diversification des sources de protéines avec l'introduction d'un repas végétarien par semaine dans les menus. Dans les cantines de la ville, ces mesures sont déjà appliquées depuis 2 ans.

■ L'AMAP HOME

L'AMAP de Livry-Gargan, propose à la vente des paniers de légumes chaque semaine. Les fruits et légumes sont cultivés à proximité dans le Val d'Oise. Les



agriculteurs de l'AMAP cultivent des produits issus d'une agriculture raisonnée, locaux et de saison. En consommant ces produits les adhérents ont une alimentation plus durable qui nécessite moins de transport, qui est plus économe en énergie et qui s'affranchit des pesticides et respecte les équilibres des écosystèmes. Afin d'en bénéficier, les livryens doivent souscrire à l'association AMAP HOME. Les adhérents de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont solidaires de l'agriculteur. Les agriculteurs de l'AMAP cultivent des produits bio, locaux et de saison.

Objectif : mener la transition du territoire de manière participative

En partenariat avec les écoles, accompagner la mise en place d'ateliers pédagogiques sur la thématique du développement durable : PEDT

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce PEDT 3^e génération, conçu pour devenir un outil de référence pour l'ensemble de la communauté éducative, contribuera à accompagner les enfants dans leur développement pour créer les conditions de leur réussite, lutter contre les inégalités scolaires et favoriser l'égal accès aux pratiques de loisirs. Le développement durable est un axe du PEDT.

Défi jardinage

Chaque année, les Directeurs Délégués de l'Éducation Nationale (DDEN) organisent un défi départemental de jardinage. À Livry-Gargan, une centaine d'enfants y participent dans le cadre des accueils de loisirs du mercredi, encadrés par les animateurs de la Ville. Les activités de jardinage ont lieu dans les jardins pédagogiques du parc Lefèvre. Le jury passe ensuite au mois de juin pour évaluer le travail des apprentis jardiniers. Au cours de cette visite, les enfants présentent leur cahier de bord, où ils consignent l'ensemble de leurs actions menées dans le cadre de ce projet.

Ce défi offre l'occasion de :

- ➡ Sensibiliser les enfants aux questions écologiques,
- ➡ Initier les enfants aux pratiques liées au jardinage.

Animation des carrés potagers dans les crèches

Grandir avec la nature est essentiel pour le développement de l'enfant. L'objectif est de favoriser dès le plus jeune âge leur conscience écologique et transmettre les bonnes habitudes. Cela permet d'éveiller et de stimuler leur curiosité ainsi que de découvrir la nature.

Le projet se décline en plusieurs supports d'expérimentations constitués de bacs jardiniers mis à disposition des enfants :

- Un espace de plantations ;
- Un espace de manipulations diversifiées grâce à des bacs modifiables ;
- Sur les parois des panneaux, des pots de fleurs individuels offrant la possibilité aux enfants de réaliser leur propre plantation ;
- Le renforcement du projet « sortir par tous les temps » dans les crèches ;
- L'éveil à la nature.

Objectif : limiter et valoriser la production des déchets

Harmonisation des pratiques en maternelle

Les 10 restaurations scolaires qui accueillent des enfants de maternelle n'avaient pas de procédures harmonisées pour garantir un service de qualité pour tous les convives. Selon l'organisation de chacun et l'implantation des locaux, il y avait des disparités entre les offices et les conditions de travail des agents, engendrant parfois des incompréhensions et des dysfonctionnements entre les équipes. Ces difficultés sont accentuées lors de mobilités pour garantir la continuité du service public. L'harmonisation des pratiques et des procédures a pour objectif de travailler et garantir un même accueil sur tous les restaurants des convives, maîtriser les pratiques et les risques et améliorer les conditions de travail. Ces procédures permettront également de favoriser une cohésion d'équipe entre les différents services (restauration, entretien, ATSEM, animation, direction d'école) pour un travail plus serein et optimal.

Action petite faim/grande faim

Le Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN) est le référentiel des fréquences et des grammages servis aux convives selon leur nature. Les portions servies sont établies selon des catégories de convives



(maternelle, élémentaire, adulte ...) défini selon des tranches d'âge et sont identiques pour tous dans une même catégorie. Or, chaque convive n'a pas les mêmes besoins. Ce service systématique d'une même taille de portion ne permet pas de le prendre en compte. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et permettre à chaque convive de choisir une quantité d'aliments au plus près de ses besoins et de son appétit du jour, la ville a mis en œuvre le projet petite faim / grande faim. Le principe est de majorer ou de minorer les portions de

10%, afin de s'approcher des envies de chacun, de développer l'autonomie et la responsabilité des enfants vis-à-vis de leur faim et du gaspillage alimentaire. À l'aide d'un visuel simple, chaque convive choisit et exprime sa « petite » ou « grande » faim lors du passage au self. La quantité servie est ajustée en fonction de l'envie de chacun.

Cette année, un nouveau dispositif a été instauré : une « table de troc ». L'enfant peut déposer une composante qu'il ne souhaite pas manger après son passage au self.

Tri des déchets et collecte des biodéchets

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. C'est un gisement non négligeable qu'il est nécessaire d'éviter. Le Grenelle 2 de l'environnement et la loi de transition énergétique demandent depuis le 1er janvier 2016 aux producteurs de biodéchets de plus de 10 tonnes par an de les collecter et de les valoriser. En 2024, la collecte et valorisation des biodéchets ont été étendues à tous les producteurs.

Livry-Gargan a souhaité débiter l'expérimentation de la collecte et de la valorisation des biodéchets en biogaz et compost, en janvier 2020, dans un premier temps sur les restaurants scolaires Vauban et Benoit Malon. Puis la ville a étendu la démarche sur l'ensemble des restaurants scolaires depuis le mois de septembre 2020, en partenariat avec Grand Paris Grand Est et l'entreprise Moulinot.

Deux fois par semaine les biodéchets sont collectés dans chaque restaurant scolaire pour être valorisés en biogaz et compost. Afin d'utiliser ces données et de sensibiliser les convives sur les poids d'aliments jetés, un challenge antigaspi entre les restaurants a été mis en œuvre.

Objectifs :

- ➡ Un suivi après chaque période de congé a été mis en place. Les informations collectées sont communiquées à tous les restaurants et affichées pour en informer les enfants et les professionnels. Le classement des trois sites qui a le mieux mangé et le moins collecté sera également affiché ;
- ➡ Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et le limiter ;
- ➡ Sensibiliser et former les équipes au tri des déchets selon leur nature pour garantir sa bonne exécution ;
- ➡ Mise en place de nouveaux outils d'évaluation des repas (fiche d'évaluation, sondages adressés à tous les professionnels et aux fédérations de parents d'élèves, vote des enfants sur un plat).

En 2024, 71.8 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées contre 75 tonnes en 2023.

Suppression des bouteilles et barquettes en plastique et remplacement de la vaisselle dans la restauration scolaire

L'adoption définitive des loi Egalim le 30 octobre 2018 et Pacte le 17 avril 2019 interdisent l'utilisation de produits en plastique. Les échéances de suppression sont les suivantes :

- 1^{er} janvier 2020 : gobelets et verres, les assiettes jetables et les bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire. La Ville a fait le choix de supprimer les bouteilles d'eau en plastique dans le cadre des pique-niques et des accueils de loisirs depuis mars 2020. Des gourdes ont été demandées à l'ensemble des familles qui fréquentent les centres de loisirs. Des gourdes ont été fournies en cas d'oublis des familles.
- 1^{er} janvier 2021 : pailles, couverts, ...
- 1^{er} janvier 2025 : contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective.

En 2023, la société Quadrature Restauration a fourni des gourdes en fibre de canne à sucre. Les gourdes et barquettes sont 100% biodégradables, compostables. Également, depuis 2023, les plateaux en inox remplacent la vaisselle dans les écoles maternelles. Cette année, l'expérimentation a été poursuivie.

Epicerie solidaire

L'épicerie solidaire s'adresse aux personnes résidant sur Livry-Gargan et qui rencontrent des difficultés financières. Les bénéficiaires peuvent ainsi se procurer des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien de 10 à 30% de leur valeur commerciale. L'accès à l'épicerie permet à ces personnes d'être accompagnées dans la concrétisation d'un projet (remboursement d'une dette, accès à la formation, à l'emploi...). Différents ateliers sont organisés tout au long de l'année afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance d'adopter un régime alimentaire sain avec plus de produits frais. Entre autres actions concrètes. Dans ce contexte, la légumerie qui a été mise en place cette année offre la possibilité aux bénéficiaires de s'approvisionner en fruits et légumes frais de qualité.

Accueillir un espace de réemploi : association Temps libre

L'association Temps Libre est installée sur la commune depuis 2023 dans le cadre d'une occupation temporaire d'un bâtiment privé. Elle propose aux livryens :

- Une recyclerie (vêtements, objets, mobilier, carrelage...)
- Un espace ludothèque

Cette structure représente une solution de proximité destinée aux habitants leur permettant de se vêtir, de s'équiper, de se cultiver aux prix avantageux et de créer du lien social.

Ramassage citoyens Green for Us

Tout au long de l'année le collectif « Green for Us » a proposé des ramassages des déchets sur la Ville. À travers ces actions, le collectif sensibilise les livryens à l'impact des déchets sur le cadre de vie et l'environnement.

Quelques chiffres :

- 6 collectes de déchets effectuées sur la ville
- 3579 kilos de déchets ramassés dont 975 en 2024
- 395,5 kilos de verre dont 169,5 en 2024
- 111 bonbonnes de protoxyde d'azote dont 68 en 2024
- Environ 8000 mégots qui seront recyclés par TchaoMegot
- 12 heures de ramassages
- Plus de 450 participations
- 400 cendriers de poche distribués

Favoriser le compostage et le tri des déchets chez les ménages

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Grand Paris Grand Est (GPGE) s'engage activement à promouvoir le compostage individuel et collectif des biodéchets. D'ici 2028, l'objectif est d'équiper au moins 6 000 nouveaux foyers en composteurs. En 2024, GPGE a lancé une nouvelle initiative intitulée « Adopte un composteur » pour encourager le compostage de proximité des biodéchets. Une journée de distribution de composteurs à destination des livryens en partenariat avec GPGE a été organisée le 28 septembre 2024.

Nombre de composteurs distribués par GPGE à cette occasion :

- Pour les livryens en immeuble : 10 lombricomposteurs
- Pour les livryens en pavillon : 69 composteurs

Mise aux normes de la déchèterie

Gérée par l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, la déchèterie de Livry-Gargan a fermé pour une durée de cinq mois en 2024 afin de réaliser des travaux de mise aux normes. Afin de palier à cette fermeture, une déchèterie mobile a été mise en place, les mercredis et samedi, située Chemin de Vaujours, pour permettre au Livryens de déposer leurs déchets végétaux et encombrants.



V. UNE VILLE ÉCORESPONSABLE

Livry-Gargan mobilise l'ensemble des acteurs de son territoire pour réaliser la transition écologique.

Objectif : accompagner les entreprises et les commerçants dans la transition écologique et énergétique

■ Partenariat avec ALCOME pour la collecte et le traitement des mégots jetés dans l'espace public

En 2022, la ville a conventionné avec ALCOME afin de réduire les mégots dans l'espace public. L'objectif d'ALCOME est de réduire les mégots jetés au sol de 40% en six ans en accompagnant les collectivités. La ville s'est ainsi engagée à réduire la quantité de mégots abandonnés illégalement dans l'espace public de son territoire et à réaliser un bilan annuel des actions menées. La société Tchao Mégot est partenaire du dispositif. Elle fournit les cendriers, réalise la collecte des mégots et les recycle en doudoune. Afin d'accompagner ce dispositif, la ville a sensibilisé les commerçants et livryens à l'impact des mégots sur l'environnement et aux équipements fournis et mis à disposition.

Actions 2023 : installation de 16 cendriers dans l'espace public

Actions 2024 : installation de 7 nouveaux cendriers

Partenaires : commerçants, Tchao Mégot, ALCOME

Budget 2023 : 28 560€

Budget 2024 : 14 106€



VI. UNE VILLE EXEMPLAIRE

Livry-Gargan s'adapte aux exigences du développement durable et s'efforce d'agir de manière responsable en réduisant l'impact environnemental de l'activité quotidienne des services municipaux. Elle impulse également une démarche d'éco-exemplarité mobilisant l'ensemble des agents et des partenaires en faveur d'actions respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles.

Objectif : Impulser la transition énergétique du patrimoine bâti

■ École Tourville

Le projet d'école Tourville prévoit d'accueillir 11 classes. Il est intégré au projet la création d'une cour de récréation et des toitures végétalisées afin de créer des îlots de fraîcheur et de récupérer l'eau de pluie.

2023-2024 : travaux

2025 : livraison de l'école

Partenaires : préfecture de la Seine-Saint-Denis et la CAF

Budget : 9 millions €

Objectif : rendre les activités de la ville plus vertueuses

■ Le Marché de performance énergétique de l'éclairage public (MPE)

La Ville consacre un budget conséquent à la modernisation de son éclairage public. Un plan d'investissement pluriannuel a été défini afin de remplacer progressivement les candélabres au sodium. 111 nouvelles lanternes au sodium ont été changées. Elles offrent la possibilité d'adapter l'intensité lumineuse selon les besoins et donc de réduire les coûts de la consommation énergétique et l'impact sur l'environnement.

Objectifs : 3 536 points lumineux à passer en LED sur les 4 015 composant le patrimoine de la commune

Indicateur de résultat : économie d'énergie effective (consommation actuelle 3 195 615 KW/h, après rénovation objectif 1 420 812 KW/h)

Budget prévisionnel : 13 125 000 € sur 10 ans, subventions : fonds verts

Schéma Directeur des Energies

La Ville porte une attention particulière à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et maîtrise sa consommation d'énergie. Un schéma directeur des énergies permet de bâtir une politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme, afin d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine bâti et de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques. Il représente un réel outil de management opérationnel pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi du plan pluriannuel des investissements énergétiques relatifs au patrimoine bâti.

Actions 2024 : remplacement du système de chauffage du centre nautique Roger-Lebas et nouveau système d'éclairage, remplacement de l'éclairage du cinéma Yves-Montand.

Budget 2024 : 13 148,10 €

Travaux de rénovation des bâtiments municipaux

Le remplacement des chaudières et une partie de l'éclairage s'inscrit dans une démarche d'amélioration énergétique, de réduction des coûts d'exploitation et de diminution de l'impact environnemental. L'objectif principal est d'optimiser la performance énergétique et d'améliorer le confort des usagers tout en optimisant les coûts et l'empreinte carbone. Depuis 2019, la Ville remplace les chaudières au fioul des bâtiments communaux. Le gymnase Jacob disposait d'un éclairage énergivore composé de luminaires obsolètes qui entraînaient des coûts d'exploitation élevés et un niveau d'éclairement non optimal. Dans une démarche de transition énergétique et d'amélioration des infrastructures, la décision a été prise de remplacer ces installations par un éclairage LED performant et éconergétique. L'objectif était de moderniser l'éclairage de la salle de gymnastique afin de réduire la consommation énergétique, améliorer la qualité lumineuse et le confort visuel des usagers et optimiser les coûts de maintenance.

Actions 2024 : engagement et planification des travaux en lien avec le service des sports, remplacement du système de chauffage du centre nautique Roger-Lebas et nouveau système d'éclairage, remplacement de l'éclairage du cinéma Yves-Montand.

Perspectives 2025 : réception des travaux d'électricité, finalisation et réception des travaux de remplacement des chaudières et préparation/démarrage des travaux dans le cadre du SDE

Partenaires : Région-Île-de-France

Budget 2024 : 287 890,21 € pour le centre nautique et 85 216€ pour le gymnase Jacob

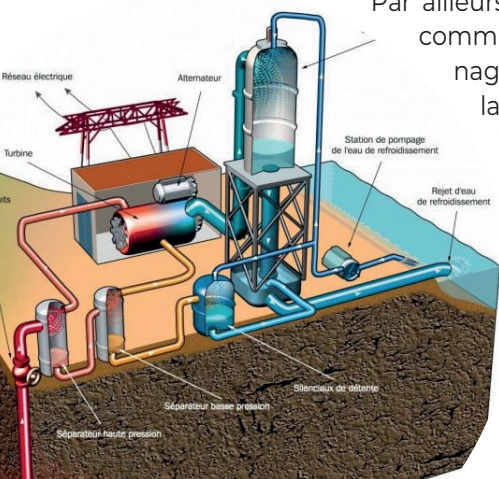
Énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des Communes. Les Communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable. La commune de Livry-Gargan a souhaité intégrer le dispositif de définition de zones d'accélération afin de faciliter le déploiement de projets visant à produire des énergies renouvelables. Les zones proposées sont le résultat de l'analyse des contraintes et enjeux du territoire en orientant les projets vers des zones à meilleure acceptabilité et plus faibles contraintes environnementales et réglementaires.

Deux zones ont été définies sur la ville de Livry-Gargan :

- Une zone panneaux photovoltaïques sur toitures, géothermie, solaire thermique
- Une zone pour les ombrières photovoltaïques

Par ailleurs, la Ville de Livry-Gargan, en partenariat avec la commune de Clichy-sous-Bois, s'est engagée pour aménager un nouveau réseau de chaleur alimenté par de la géothermie. Les travaux de forage débuteront en 2026. Le nouveau réseau utilisera 91 % d'énergie renouvelable et sera déployé vers le centre de Livry-Gargan et vers Clichy-Sous-Bois. Les habitants bénéficieront d'une baisse de leur facture énergétique. Le projet bénéficie du soutien de l'ADEME et de la Région Île-de-France.



Actions 2024 : délimitation des zones d'accélération et engagement d'une procédure libre de concertation du public, arbitrage de la Commune par délibération en conseil municipal

Perspective 2025-2026 : déploiement des projets d'énergies renouvelables, travaux pour la création du réseau de géothermie en 2026

Partenaires : Dalkia et la Ville de Clichy-sous-Bois pour la géothermie, ADEME et la Région Île-de-France

Objectif : encourager les mobilités douces et propres pour les déplacements internes

La décarbonation des transports constitue un levier important dans l'atténuation des gaz à effet de serre. Les modes de déplacements doux permettent également de sécuriser les rues et de diminuer les nuisances sonores. La Ville propose ainsi des alternatives aux déplacements motorisés grâce à la restructuration de l'espace public au profit d'une meilleure répartition de la voirie entre les différents modes de déplacement.

Mai à vélo pour les agents de la ville

Aujourd'hui, le vélo représente moins de 5% de nos trajets. Il s'agit pourtant d'un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique pour la santé et l'environnement.

L'opération « Mai à vélo » a été initiée en 2020 et soutenue par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'événement Mai à vélo représente l'occasion de promouvoir l'usage du vélo tout en renforçant le bien-être physique et mental des agents. La Ville de Livry-Gargan a organisé, du 1^{er} au 31 mai, un grand challenge pour le personnel communal afin d'encourager chacun à la pratique du vélo et faire découvrir, ou redécouvrir, tous les avantages et les bienfaits de la bicyclette.

Une place de cinéma au Centre Culturel Cinéma Yves-Montand a été offerte à chaque participant. Les 5 agents ayant réalisé le plus de kilomètre entre le 1^{er} et le 31 mai ont reçu un bon d'achat Décathlon.

Nombre de participants : 23

Budget : 280€

Perspectives 2025 : réitérer l'événement et proposer des animations

Pool vélo pour les agents communaux

Les activités de certains services municipaux nécessitent des déplacements réguliers. La Commune met à disposition des agents communaux cinq vélos électriques destinés aux déplacements intra-muros. Les agents peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, recourir à ce nouvel équipement ou à tout type de mode de transport doux comme la marche, l'objectif étant de réduire l'empreinte carbone du territoire. En outre, ASVP et le service des sports sont désormais équipés de huit vélos à assistance électrique.

Développement du pool de véhicules électriques pour les agents communaux

De nouvelles voitures électriques ont été acquises, étoffant ainsi le pool de véhicules à destination des agents. Les bornes de recharge électriques installées sur le parking municipal facilitent leur utilisation. Le parc de véhicules thermiques est progressivement remplacé par des modèles électriques. L'objectif étant à terme d'être 100% électrique.

Actions 2024 : achat de 4 véhicules électriques

Budget 2024 : 143 000 €

Élaboration du plan de déplacement des agents

Les enjeux du Plan de Déplacement des Agents (PDA) :

- Promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle,
- Améliorer les conditions d'accès au lieu de travail,
- Réduire l'empreinte écologique générée par les déplacements,
- Optimiser les déplacements professionnels,
- Prévenir les risques d'accidents de la route liés aux trajets domicile-travail et aux missions professionnelles,
- Intégrer la Ville dans une démarche exemplaire.

Le PDA peut se :

- Fixer des objectifs de report modal,
- Limiter le nombre de déplacements sur le territoire,
- Permettre de réaliser des expérimentations d'actions à une échelle d'agents représentant une partie des habitants et actifs du territoire.

Le PDA consiste à :

- Réaliser un diagnostic des pratiques de déplacement des agents,
- Fixer des objectifs,
- Réaliser un plan d'actions.

La Ville prévoit depuis début 2025, à l'attention des agents, le Forfait Mobilités Durables afin d'encourager le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et responsables. Il sera accordé aux agents qui utilisent pour leurs trajets domicile-travail un moyen de transport décarboné (vélo, trottinette...).

2024 : démarrage de l'étude sur les sites suivants l'hôtel de Ville, le centre administratif, le bâtiment de la DGST

2025 : restitution du diagnostic et plan d'actions, mise en place du Forfait Mobilités Durables

Partenaires : BL Evolution et Objectif Employeur Pro Vélo (OEPV)

Budget : 8 160€, subvention par OEPV

Objectif : un territoire exemplaire

Élaboration du profil territorial de la Commune par l'ALEC MVE

Dans le cadre d'un partenariat, l'ALEC MVE a proposé d'expérimenter la création d'un profil territorial de la Commune de Livry-Gargan en 2024. Le profil territorial est un outil proposé permettant d'avoir une base de données chiffrées à exploiter pour guider les actions sur la thématique du développement durable.

Objectifs du profil territorial :

- Dresser un portrait socio-démographique,
- Faire ressortir les secteurs et activités émettrices,
- Montrer les consommations par types et usages sur le territoire,
- Faire un état des lieux des aménagements, des usages et des déplacements sur le territoire.



Thématiques abordées par le profil territorial :

- Les émissions du territoire (GES et particules fines),
- La consommation énergétique du territoire,
- La mobilité sur le territoire,
- La vulnérabilité du territoire au changement climatique,
- Education à la transition énergétique,
- Patrimoine public,
- Habitat,
- Séquestration carbone.

Ce diagnostic a permis à la Commune de :

- Avoir des données sur lesquelles s'appuyer pour orienter les plans d'actions,
- Définir des données clés du territoire,
- Déceler les tendances et enjeux de la transition énergétique du territoire,
- Prendre connaissance des dispositifs financiers mobilisables,
- Définir des outils de comparaison des données nécessaires à l'évaluation de l'impact des actions menées.

Mise en place du tri des déchets dans les bureaux

Afin de recycler les déchets papiers et cartons de la Ville, le tri sélectif a été instauré pour les agents dans les bureaux de la municipalité. Pour économiser les matières premières (bois, pétrole...) mais aussi pour être exemplaire, la Ville a prévu de récupérer les déchets qui peuvent être recyclés. La mise à disposition des corbeilles jaunes permet le tri des déchets papiers au bureau. Ces papiers/cartons seront ensuite collectés pour être recyclés. En 2024 de nouvelles poubelles de tri ont été installées au sein des services de la Ville.

Actions menées dans le cadre du label « Ville amie des animaux »

Dans le cadre du label « Ville amie des animaux », accordé par la Région Île-de-France, la Commune a mené plusieurs actions en 2024 :

- Conventionnement avec l'association Faune Alfort dans le but de mener des actions sur la préservation de la faune sauvage,
- Aménagement d'un nouveau caniparc au parc de la Mairie,
- Renouvellement de la campagne de communication concernant la lutte contre l'abandon des animaux de compagnie,

- Organisation de la fête du printemps sur la thématique de l'animal en ville,
- Communication sur la démarche à suivre lorsqu'un chien errant est trouvé sur la voie publique,
- Ateliers prévention morsure dans les accueils de loisirs.

Budget 2024 : 1 500 € d'adhésion à l'association Faune Alfort et 460€ pour les ateliers prévention morsure

Partenaires : association Faune Alfort, association Médiation animale Île-de-France

Mise en œuvre du nouveau Plan Propreté Triennal - Indicateurs Propreté de la ville de type AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine)

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU regroupe aujourd'hui près de 200 collectivités. Sa mission première a été de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents : les Indicateurs Objectifs de la Propreté (IOP). Cette méthodologie a permis d'élaborer un référentiel de la propreté urbaine. En 2016, l'AVPU a créé le label « Ville Eco-propre » et les Trophées de la propreté urbaine qui valorisent les collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration durable de la propreté urbaine. L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de Rencontres régionales, nationales et européennes. La Ville a ainsi adhéré à l'AVPU et a renouvelé son adhésion en 2024.

Dans la continuité de la démarche, la Commune a mis en place des opérations de nettoyage spécifique mensuelles afin de nettoyer en intégralité des secteurs particuliers.

En 2024, la Ville a débuté la démarche d'Indicateur d'Objectifs de Propreté permettant d'évaluer l'état de la propreté de certains secteurs du territoire.

Expérimentation du tri des déchets hors foyers

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la généralisation de la collecte séparée des déchets d'emballages ménagers produits « hors foyer » au 1^{er} janvier 2025. Pour répondre à la réglementation mais aussi



renforcer le geste de tri, la Ville expérimente des dispositifs de tri pour collecter les emballages issus de la consommation nomade hors foyer. En 2024, deux poubelles de tri ont été installées au parc Lefèvre.

Les enjeux sont multiples :

- Assurer une continuité du geste de tri,
- Renforcer la qualité du tri,
- Augmenter la quantité collectée,
- Améliorer le taux de recyclage,
- Contribuer à la propreté de l'espace public.

Actions 2024 : expérimentation des poubelles de tri au parc Lefèvre

Budget 2024 : poubelles de tri : 18 000 €

Partenaires : Future Street, CITEO (subvention)

Perspectives : déploiement des poubelles dans les autres espaces verts (parc des Friches, parc de la Mairie, lac de Sévigné...)

Partenariat avec CITEO pour les déchets diffus

En 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a transformé le système d'organisation des filières « responsabilité élargie du producteur » (REP) et a créé onze nouvelles filières. Elle a notamment étendu le périmètre de certaines filières, comme celle des emballages ménagers, qui concerne désormais les emballages professionnels. Le principe des filières REP est le suivant : le fabricant, le distributeur ou importateur d'un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Ils doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour le produit. Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. L'éco-organisme perçoit alors des contributions de ses adhérents lui permettant de financer et donc d'accompagner les collectivités territoriales en matière de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITEO est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers.

En conventionnant avec CITEO, la Ville s'est engagée à :

- Recenser et situer les hotspots qui sont des lieux de concentration de déchets abandonnés diffus ;

- Formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés issus des emballages ménagers (PLDA) avec le budget estimé des actions prévisionnelles préventives et curatives pour contribuer à leur diminution sur l'espace public ;

2024 : adoption de la convention pour une durée de trois ans (renouvelable une fois)

Perspectives 2025 : déploiement des actions

Partenaire : CITEO Budget : soutien financier à hauteur de 3,2€/habitant/an



CONCLUSION



Ce présent rapport souligne la volonté de la Commune de s'engager sur la transition du territoire. Il met une nouvelle fois en lumière les investissements tant pour le développement que pour la décarbonation et l'amélioration du cadre de vie. La ville de Livry-Gargan continue d'innover de manière concrète pour faire face aux enjeux climatiques et encourager la transition. En privilégiant l'approche pédagogique et citoyenne à l'aide de la concertation, l'ensemble des acteurs territoriaux participent à cette évolution. L'Agenda 2030 a déjà porté ses fruits et a permis d'enclencher de nombreux projets sur la Commune : plantation de la forêt jardin, installation des poubelles de tri, aménagement des pistes cyclables, remplacement des éclairages.... Notamment, la Ville a intensifié son engagement en faveur des mobilités actives, en renforçant les actions dédiées à la marche et au vélo grâce au plan de développement du vélo. Les kilomètres de pistes et bandes cyclables se multiplient pour favoriser et sécuriser l'usage du vélo. Les perspectives entrent en continuité avec le travail réalisé depuis plusieurs années pour préserver la biodiversité et la protection des milieux et des ressources comme le projet d'aménagement du lac de Sévigné dont les travaux débiteront en 2025.

Mairie de Livry-Gargan
3, place François Mitterrand
93190 LIVRY-GARGAN Cedex
Tél. 01 41 70 88 00

